



ÉCOLE DOCTORALE 355  
Espaces Cultures Sociétés

**Conseil Scientifique**

**Jeudi 16 mars 2023**

# Participants

- **Membres présents**

Saida Belkadi, Claire Bidart, Jean-Pierre Bracco, Véronique François, Laurence Hérault, Frédéric Imbert, Christiane Laye, Sabine Luciani, Agathe Petit, Laure Verdon

- **Membres représentés**

Michel Bonifay, Pascale Bonnemère , Sophie Bouffier, Théotime Chabre, Virginie Donier, Tristan Portier

# Ordre du jour

- Informations générales
- Classement des candidatures aux Contrats Inter-ED 2023-2026
- Subventions ED
- Réponses aux recommandations du HCERES
- Questions diverses

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

# MT 180

- Finale régionale : mardi 21 mars 2023 à partir de 18h30
- Amphithéâtre Toga
- Faculté de Sciences Médicales et Paramédicales Campus Timone
- 12 doctorant.e.s finalistes
- Possibilité d'assister sur place ou à distance
- Réservation obligatoire, notamment pour le vote.

## Vie de l'ED : Assistant.e

- Départ de Stéphanie Savidan depuis le 11/01/2023
- Poste publié en externe le 12/01/23
- CDD de 11 mois, catégorie Fonction Publique B
- Rémunération Brute : 1832.0 € par mois
- **Nouvelle session de recrutement en mars**
- 4/5 candidats retenus pour l'audition
- 1 seule candidate auditionnée le 13/03/23
- Recrutement infructueux
- NB. La situation de l'ED est problématique, notamment pour le suivi des formations, l'organisation de la JS et des auditions.

## Direction de l'ED

Interruption du mandat au 31 août  
2023

Nomination d'un nouveau  
directeur/d'une nouvelle directrice  
pour septembre 2023

Organisation d'élections au sein du  
conseil

## Rappel - RI : Article 1

Selon l'article 6 de l'arrêté du 25 mai 2016, l'école doctorale est dirigée par une directrice assistée d'un conseil. **Elle est choisie au sein de l'ED, parmi ses membres habilités à diriger des recherches, dans les catégories définies par le même article.** Sauf démission anticipée, la durée de son mandat coïncide avec celle de l'accréditation de l'ED, renouvelable une fois.

La directrice de l'ED est membre de droit du conseil du collège doctoral et de son comité d'orientation.



# RI : Article 1.1 – Élection et nomination de la directrice de l'école doctorale

La directrice sortante lance, au plus tard 6 semaines avant la date prévue pour l'élection, un appel à candidatures auprès des chercheuses et enseignantes-chercheuses telles que définies à l'article 6 de l'arrêté du 25 mai 2016 précité, rattachées à l'ED.

Deux semaines au plus tard avant la date de l'élection, les candidates doivent faire acte de candidature individuellement et transmettre au secrétariat de l'ED un dossier de candidature comportant un CV, une lettre de motivation ainsi qu'un projet pour l'ED.

# RI : Article 1.1 - Élection et nomination de la directrice de l'école doctorale

- La directrice sortante convoque le conseil de l'ED en session extraordinaire pour auditionner les candidates déclarées et élire parmi elles la prochaine directrice de l'ED.
- Si la directrice de l'ED est candidate à sa propre succession, les auditions et le vote sont présidés par la doyenne du conseil.
- L'élection se fait par vote. La directrice est élue à la majorité absolue des membres du conseil présents et représentés à la réunion au premier tour du scrutin et à la majorité relative au second tour.
- Cette élection constitue une proposition faite à la Commission de la Recherche pour avis. La directrice de l'ED est ensuite nommée par arrêté du Président Aix-Marseille Université.

## Proposition de calendrier

- Réunion du extraordinaire du conseil : **jeudi 22 juin 2023 14H**
- Lancement de l'appel à candidature : **semaine du 17 avril 2023**
- Date limite de réception des candidatures : **9 juin 2023**

# Insertion des docteurs

## ➤ **Données de l'ED**

- ✓ Recrutement d'un stagiaire : M. J. Farel-Bano (M2 sociologie)
- ✓ 6 mois pour étudier les résultats des enquêtes réalisées par l'OVE
- ✓ Financement : Institut SoMuM
- ✓ Tutrice : Corine Eyraud (LEST)
- ✓ 1ère analyse des données transmises par l'OVE
- ✓ Journées de travail prévues à l'ED en avril
- ✓ Rencontre souhaitable avec des doctorant.e.s

## ➤ **Événement insertion post-Doctorat en ALLSH**

- ✓ 9 juin 2023 (Cube)
- ✓ Coordination Alia Aliou (IREMAM)
- ✓ Financement : 3 ED, SoMuM, SAE, Collège doctoral
- ✓ Soutien logistique du Collège Doctoral

## Actions en cours

- **Elections partielles au conseil de l'ED :**  
aujourd'hui (2 représentants des doctorants / 2 représentants HDR)
- **Réunion d'information pour les étudiants de Master :** **mardi 18 avril à 16H30**  
(visioconférence) – participation souhaitée des doctorants
- **7<sup>e</sup> Journée Scientifique de l'ED :** 15 juin 2023 – Comité d'organisation constitué (IRAA, IMAF, LA3M, CEREGE, LPED, MESOPOLHIS), point prévu le 22 mars

# APPELS À PROJET

# Partenariat International SHS: calendrier

- **Lundi 27 mars 2022** : Ouverture de l'AAP 2022 (MFO + EFR + **CDV**).
- **Mardi 2 mai 202** » à minuit : date limite de dépôt de candidature sur le site web du CD.
- **Lundi 15 mai 2023 (MFO) et lundi 22 mai 2023 (EFR)**: Présélection des projets pour la phase finale.
- **Vendredi 16 juin 2023** : date limite pour le dépôt des dossiers des candidats sur les projets de thèse présélectionnés
- **Lundi 3 juillet 2023** : Audition des candidats
- **à partir du vendredi 7 juillet 2023** : Information des candidat-e-s et porteurs de projets sur les résultats du processus de sélection.

# Contrats doctoraux handicap

- Lancement de la campagne : **04/02/23**
- Transmission des dossiers au PVE: **10/03/23**
- Interclassement CD: **03/04/23**
- Dépôt des dossiers retenus sur SIREDO : **22/05/2023**
- Réponses du ministère : **Fin juin**
- Sélection par A\*MIDEX : **Début juillet**
- **Candidatures ED:**
  - ① 1 nouvelle candidature en sociologie (MESOPOLHIS)
  - ② 1 demande de prolongation d'une année (IREMAM)
- **Examen des dossiers en conseil d'ED : 13 avril 2023**



# Emplois Jeunes Doctorants 2023-2026

## 3 Candidatures ED 355

- ❑ Projet TELEMME (Daniel Faget & Anne Cadoret), GIS Posidonie, Les pêches non professionnelles dans les Aires Marines Protégées. Approches géographiques de pratiques en mutation : Regards croisés en Méditerranée Nord-Occidentale, **1<sup>er</sup> ex aequo: soutenu par AMU**
- ❑ Projet LAMPEA (Jean-Pierre Bracco), **1<sup>er</sup> ex aequo: non soutenu par AMU (absence de cofinancement)**
- ❑ Projet TELEMME (Alexandre Grondeau), **3<sup>e</sup> : non soutenu par AMU (absence de cofinancement)**

# AAP AMU-DGA-Agence Innovation Défense 2023

- Cofinancement AMU-DGA
- Présélection en interne puis sélection par l'AID
- Interclassement des projets : **lundi 27 mars 2023**
- Transmission des résultats en interne aux porteurs de projet : **lundi 10 avril 2023**
- Date limite de dépôt sur le site web de l'AID des dossiers de candidature : **Vendredi 21 avril 2023 à minuit**
- Information par l'AID des porteurs de projets et des candidats : **vendredi 9 juin 2023 au plus tard**

## AAP AMU-DGA-Agence Innovation Défense 2023

- Exceptionnellement projet de thèse pour l'ED 355
- Projet de thèse en Histoire moderne
- Porteur : Eleonora Canepari (TELEMMé).
- L'armée d'Ancien Régime dans les stratégies de survie des population urbaines. Le cas des soldats de galère à Marseille (XVIIe-XVIIIe siècles)

La thèse a pour objet la vie « ordinaire » des soldats d'Ancien Régime, dans leur relation à la société civile. À travers le cas d'étude des soldats de galère à Marseille – dont seront analysé les liens familiaux, la socialité, les modes d'habiter, les autres métiers pratiqués –, la thèse se penche sur le rôle clé de l'armée dans les stratégies de survie des habitants des villes modernes.

- **Avis de l'ED : excellent dossier fortement soutenu par l'ED.**

## Contrats doctoraux classiques

**NB. Au moins 12 CD classiques en 2023**

Calendrier et procédure à mettre sur le site de l'ED:

- Dépôt des candidatures auprès des unités de recherche (se rapprocher d'elles pour connaître la date limite)
- **Jeudi 15 juin 2023** : date limite d'envoi des dossiers de candidature à l'ED par les unités de recherche
- **Mercredi 28, Jeudi 29 et vendredi 30 juin** : audition des candidats

# AAP INTER-ED 2023-2026

# Rappel Calendrier

- Dépôt des projets sur le site du CD :  
**03/03/23 (12H)**
- Classement par les EDs : **du 7 au 18/03**
- Sélection des projets par le collège doctoral :  
**27/03/23 (Véronique François)**
- Transmission des résultats aux porteurs de projet : **28/03/23**
- Dépôt des dossiers candidats : **Vendredi 26 mai 2023**
- Auditions des candidats : **Lundi 12 juin et mardi 13 juin 2023**

# Campagne 2023

## **33 dossiers déposés (32 en 2022 et 54 en 2021)**

- ED 355 : 5 en rattachement principal (RP; 1 en 2022 et 8 en 2021)
- ED 355 : 3 en rattachement secondaire (RS; 2 en 2022 et 5 en 2021)



Cette année, classement de tous les dossiers reçus par les ED.

# Partenaires des projets

## □ Rattachement principal

- ED 62: 3 autres projet en RS
- ED 67 : pas d'autre projet en RS
- ED 251 : 3 autres projets en RS
- ED 372 : pas d'autre projet en RS
- ED 354 : pas d'autre projet en RS

## □ Rattachement secondaire

- ED 67 (1 autre projet en RP)
- ED 251 (2 + 2 autres projets en RP)



## 5 Projets en rattachement principal

- **Projet 5 (ED 67) : N. BADALASSI (MESOPOLHIS) – M. TOZY (idem)**

Sujet : Les intérêts économiques français au Liban de 1946 à 1975.

- **Projet 11 (ED 62) : G. GALLENGA (IDEMEC) – A. DUTOUR (C2VN)**

Sujet : Comportements addictifs et traitements de l'obésité

- **Projet 12 (ED 251) : M. HEIJMANS (CCJ) - G. GRANIER (ADES)**

Sujet : L'organisation sociale des populations du passé vue par les pratiques funéraires et mortuaires : approche pluridisciplinaire et évolutive des sociétés du second âge du Fer

- **Projet 14 (ED 372) : C. BIDART (LEST) - C. KROHMER (idem)**

Sujet : Après la crise sanitaire : Évolutions des rapports au travail, des relations professionnelles et des collectifs de travail

- **Projet 28 (ED 354) : S. GIREL (MESOPOLHIS) – A. GUILLO (LESA)**

Sujet : La construction des carrières d'artistes : travail social versus institutions de l'art contemporain, une étude de cas sur les artistes plasticiens contemporains

## Classement ED

- **1 - Projet 14 (ED 372) : C. BIDART (LEST) - C. KROHMER (idem)**
- **2 - Projet 5 (ED 67) : N. BADALASSI (MESOPOLHIS) – M. TOZY (idem)**
- **3 - Projet 12 (ED 251) : M. HEIJMANS (CCJ) - G. GRANIER (ADES)**
- **4 - Projet 11 (ED 62) : G. GALLENGA (IDEMEC) – A. DUTOUR (C2VN)**
- **5 - Projet 28 (ED 354) : S. GIREL (MESOPOLHIS) – A. GUILLO (LESA)**

### 3 Projets en rattachement secondaire

- **Projet 7 (ED 251) : F. FOURNIER (CEREGE) – H. AURIGNY (CCJ)**

Sujet : Les matériaux calcaires de la sculpture protohistorique en Provence : provenance, circulation et utilisation

- **Projet 24 (ED 251) : B. TALON (IMBE) – C. ROUSSE**

Sujet: Approche paléoécologique et archéologique dans le massif des Ecrins. Perception et caractérisation des environnements et des activités humaines de haute et moyenne altitude au cours de l'holocène.

- **Projet 32 (ED 67) : M. TOZY (MESOPOLHIS) – K. DIRECHE (TELEMMe)**

Sujet : « Tafsut taberkant », analyse socio-historique du soulèvement kabyle de 2001.

## Classement ED

- **1 - Projet 24 (ED 251) : B. TALON (IMBE) – C. ROUSSE**

Sujet: Approche paléoécologique et archéologique dans le massif des Ecrins. Perception et caractérisation des environnements et des activités humaines de haute et moyenne altitude au cours de l'holocène.

- **2 - Projet 32 (ED 67) : M. TOZY (MESOPOLHIS) – K. DIRECHE (TELEMMe)**

Sujet : « Tafsut taberkant », analyse socio-historique du soulèvement kabyle de 2001.

- **3 - Projet 7 (ED 251) : F. FOURNIER (CEREGE) – H. AURIGNY (CCJ)**

Sujet : Les matériaux calcaires de la sculpture protohistorique en Provence : provenance, circulation et utilisation

# SUBVENTIONS ED

# Rappel - Guichet unique

## ❑ Principes

- Missions, formations, JE éligibles
- versement a posteriori aux UR
- 1 subvention par année civile et par doctorant
- Modification des forfaits : **100 €** (France), **200 €** (international), **300 €** (JE impliquant plusieurs doctorants)

## ❑ Modus operandi

- Tableau adressé aux gestionnaires des UR
- Calcul du montant de la subvention annuelle ou biannuelle
- Versement global par virement inter CF

## ❑ Calendrier 2023

- **Décembre 2023** : recueil des données pour juillet-décembre 2022
- **Janvier 2024** : versement des subventions

# Questions

- ❑ **Maintien du guichet unique** pour les mobilités
- ❑ **Types de mobilité**
  - ❑ Les missions de terrain ne seront plus subventionnées par l'ED
- ❑ **Montant des forfaits pour mobilité** ?
  - ❑ Distinction Europe (200 €)/Monde (300 €)
- ❑ **Journées d'études**
  - ❑ Mise en place d'une procédure spécifique
  - ❑ Demande des doctorants en amont (3 mois minimum)
  - ❑ Critères : organisation par au moins 2 doctorant.e.s de 2 UR différentes rattachées à l'ED.
  - ❑ Co-financement des UR
  - ❑ Organisation à AMU
  - ❑ Participation d'au moins 5 doctorant.e.s de l'ED (y compris les organisateurs)
  - ❑ Elaboration d'un formulaire-type pour les demandes
  - ❑ Montant (entre 300 et 500 euros) alloué en fonction du budget et du besoin exprimé

# Observations + Réponses aux recommandations **HCERES**



# Observations sur le rapport

- **Observations d'ordre général**

La constitution du comité d'évaluation de l'ED n'était pas de nature à permettre une réelle prise en compte des spécificités disciplinaires de l'ED 355. Aucune des 14 disciplines de l'ED 355 n'était représentée dans le comité d'évaluation, qui comportait une professeure des universités en études anglophones, une professeure des universités en psychologie de la santé et un directeur de recherches CNRS en physique.

- **Page 1 du rapport ED355 : « Le nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs impliqués est insuffisant pour assurer une formation doctorale de qualité. »**

L'ED 355 tient à souligner que 37 enseignants-chercheurs et 6 chercheurs ont contribué aux 6 séminaires scientifiques interdisciplinaires (20H chacun environ) qui ont été proposés aux doctorants de l'ED en 2020-2021 (année de référence pour cet item). Compte-tenu de la richesse de l'offre de séminaires (inter)disciplinaire proposée par les UR et les Instituts, il serait déraisonnable et peu productif de développer encore le programme de formation scientifique de l'ED, qui est passé de 1 à 6 modules entre 2015 et 2021.

## Observations

- **Page 2 du rapport ED 355 : « Environ 25 % des doctorants sont sans emploi déclaré. Il faut clarifier les moyens d'accompagnement de ces doctorants pour optimiser les chances de réussite. »**

L'ED tient à insister sur trois points qui n'ont pas été soulignés dans le rapport :

- La part des doctorants sans emploi déclaré est en très nette diminution : elle est passé de 49% à 14% entre 2015 et 2021.
- Pour autant, l'ED accorde une grande attention à l'accompagnement de ses doctorants non financés, qui bénéficient du statut de doctorants à temps partiel (dispense d'une partie des formations obligatoires, facilité de réinscription en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année).
- Les doctorants salariés bénéficient d'entretiens individuels avec la direction de l'ED. Systématiques à l'inscription, ces entretiens sont accordés ensuite sur simple demande ou programmés par la direction en cas de difficultés détectées à la lecture (systématique) des rapports de CSI.

# Observations

- **Page 2 du rapport ED 355 : « Il a aussi été rapporté plusieurs cas de harcèlement qui n'ont pas été pris en considération par AMU, malgré les alertes et signalements effectués par la Direction de l'ED qui a pris très au sérieux ces cas. »**

L'ED, qui prend très au sérieux l'affirmation selon laquelle plusieurs cas de harcèlement ont été rapportés, tient à noter que

- Il est délicat de faire publiquement référence à la notion de harcèlement sur la foi de simples déclarations sans examen approfondi des cas considérés.
- Ces cas de harcèlement, si effectivement ils ont été avérés, n'ont pas été portés à la connaissance de l'ED ni à celle de l'établissement.
- L'ED a été saisie durant la période de référence d'un seul cas de conflit (et non de harcèlement) entre un doctorant et son directeur de thèse.
- En l'occurrence, l'établissement, notamment le Collège Doctoral, est intervenu pour préserver, autant qu'il était en son pouvoir, les intérêts du doctorant.
- Depuis 2022, une cellule pour le Respect et l'Égalité a été mise en place.
- Les doctorants de l'ED ont été dûment informés de l'existence de cette cellule, de ses attributions et de la procédure de saisine.

## Observations

- **Page 3 du rapport ED 355 : « L'attractivité de l'ED est en diminution et doit être analysée (...). Le nombre de doctorants inscrits diminue sensiblement depuis la dernière évaluation et les raisons doivent être analysées. »**

La question des effectifs de l'ED est nettement plus complexe que ce qui ressort du rapport et ne peut être exclusivement envisagée en termes d'attractivité. En premier lieu, il convient de noter qu'après une baisse importante entre 2010 (464 doctorants) et 2017 (258 doctorants), l'effectif est désormais stabilisé et tourne autour de 265 doctorants depuis 2018.

Par ailleurs, il est très réducteur de voir dans la baisse des effectifs le signe d'une moindre attractivité. Cette diminution s'explique en effet par la vigilance de l'ED, qui déconseille fortement les inscriptions sans financement et vérifie avec attention la faisabilité des projets. Sachant que le taux de financements dédiés au sein de l'ED est passé de 39% à 74%, est-il souhaitable d'encourager les inscriptions sans financement pour augmenter l'effectif de l'ED et se prévaloir ainsi d'une bonne attractivité ?

## Observations

- **Page 3 du rapport ED 355 : « L'ED dispose d'un personnel administratif sous qualifié pour les missions remplies (pilotage, suivi des doctorants et organisation des formations). »**

Cette affirmation est à tout le moins désobligeante pour les personnels concernés, qui sont très compétents et investis. La qualification intrinsèque des personnels en poste est incontestable. C'est la reconnaissance de leur compétences et de leur implication en termes de statut administratif qui pose problème pour le fonctionnement de l'ED.

## Réponses aux recommandations du HCERES

- ❑ Poursuivre les nombreuses actions menées activement depuis la dernière évaluation (proposition de formations doctorales, nombre de CD, de CIFRE, processus d'évaluation, accompagnement individualisé des doctorants, etc.). Une attention particulière devra être portée aux doctorants sans financement.



**Bien qu'elle soit actuellement dépourvue de personnel administratif support, l'ED compte bien poursuivre son action dans la mesure des moyens humains et financiers qui lui seront alloués. Les doctorant.e.s sans financement, qui sont désormais très peu nombreux, continueront à faire l'objet d'un suivi personnalisé.**

## Recommandation 2

- ❑ S'impliquer davantage dans la validation de la composition des comités de suivi afin de prévenir les dysfonctionnements de procédure, et les situations de harcèlement. AMU doit rendre les procédures de médiation existantes claires et efficaces face à ces situations. Un soutien effectif doit être apporté à la direction de l'ED.



**Cette recommandation doit faire l'objet d'une réponse collective au niveau du Collège Doctoral.**

## Recommandations 3 et 4

- ❑ Renforcer l'offre de formation professionnalisante et transversale disciplinaire à et par la recherche pour correspondre davantage aux besoins des doctorants.
- ❑ Renforcer l'implication des enseignants chercheurs et chercheurs dans la formation doctorale à et pour la recherche.



**Outre sa journée scientifique, les séminaires interdisciplinaires de la Maison méditerranéenne des Sciences de l'homme intégrés à son offre de formation et les séminaires disciplinaires du Programme doctoral de l'Institut SoMuM, l'ED réfléchit à la mise en place d'une rencontre thématique, à laquelle les chercheurs et enseignants-chercheurs des UR rattachées seront invités à participer.**